

Annexe web 2:

Développer les solutions numériques en vue de la transformation durable des systèmes agroalimentaires, notamment l'intelligence artificielle (IA) et les biens publics numériques.

1. Les efforts déployés dans le domaine de la numérisation de l'agriculture sont essentiels pour parvenir à des systèmes agroalimentaires durables pour tous, et soulignent l'engagement de la FAO en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) dans la mesure où ils permettent de faire avancer des politiques et des actions concrètes, intégrées et ciblées destinées à promouvoir la transformation nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Ils offrent la possibilité de créer et de mettre en place des espaces propices à la collaboration et à l'inclusion afin de relever des défis majeurs, notamment les effets négatifs du changement climatique, comme cela a été souligné lors de la dernière session du Forum pour la science et l'innovation 2023 dont le thème était [l'intelligence artificielle et les outils numériques pour des systèmes agroalimentaires résilients face au climat](#).
2. Au cours des dernières années, la FAO a suivi l'évolution accélérée des tendances mondiales, y compris l'émergence de technologies numériques nouvelles qui apportent des changements radicaux, et a cherché activement des solutions numériques et des services consultatifs permettant d'exploiter davantage leur potentiel de transformation et de renforcer les nouvelles capacités à produire un impact plus important dans le monde entier, notamment par la mise en œuvre d'interventions ciblées sur le terrain, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.
3. À condition d'être correctement utilisées et ciblées, les technologies numériques peuvent permettre de réduire les disparités qui existent à travers le monde, tant au niveau numérique que dans d'autres domaines, en aidant les petits exploitants dans le cadre d'une approche similaire, en facilitant leur intégration, en leur apportant les compétences nécessaires grâce à un partage accru des connaissances et au renforcement des capacités, notamment en termes de savoir-faire et d'infrastructures numériques, et en mettant à leur disposition les outils dont ils ont besoin.
4. Une attention nouvelle est accordée aux initiatives menées par la FAO dans le monde entier en faveur de l'inclusion numérique au profit des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées, ce qui constitue une priorité pour parvenir à la concrétisation des ODD 1 et 2 relatifs à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté.
5. Selon le [Plan d'action du Secrétaire général de l'ONU pour la coopération numérique](#), les biens publics numériques peuvent faire partie de la solution. Il s'agit de logiciels, de normes, de données, de systèmes d'intelligence artificielle et de collections de contenus en libre accès, mis en avant dans le cadre de campagnes multipartites bénéficiant d'un soutien important de la part de l'ONU, qui mettent l'accent sur la volonté d'aligner les initiatives mondiales afin de tirer parti des infrastructures publiques numériques pour faire avancer la société.
6. Faisant fond sur l'accessibilité des biens publics numériques en tant qu'élément central de ces solutions, ainsi que sur l'appartenance de la FAO à la [Digital Public Goods Alliance](#) (l'Alliance des biens publics numériques), l'approche DPG-First nouvellement lancée par l'Organisation représente un engagement à soutenir l'écosystème mondial des technologies numériques dans le secteur de l'agriculture et à promouvoir des solutions numériques qui soient sécurisées (garantissant la sécurité et la confidentialité des données), inclusives (fournissant un accès équitable à tous, en particulier aux communautés marginalisées afin d'inclure tous les maillons de la chaîne), évolutives (capables de s'adapter aux besoins croissants des pays et aux situations les plus complexes) et durables (soutenant le bien-être environnemental, économique et social sur le long terme).

7. La transposition à plus grande échelle des solutions numériques peut contribuer à résoudre la crise alimentaire actuelle qui touche les petits exploitants, y compris dans les régions reculées, grâce à des solutions numériques nouvelles, durables et à fort impact. Il s'agit notamment d'adopter de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle générative, qui pourrait, si elle est utilisée de manière sécurisée et respectueuse de l'éthique, révolutionner l'agriculture en améliorant l'efficacité, la productivité et la durabilité, grâce à une prise de décisions plus efficace fondée sur des données, à l'agriculture de précision, à la gestion des ressources, à l'adaptation et à la résilience des systèmes agroalimentaires face au changement climatique, qui sont en adéquation avec le mandat de la FAO et la réalisation des *quatre améliorations* de l'Organisation, à savoir *l'amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie*.

8. La FAO maintient donc une participation active aux forums internationaux afin de mettre en place une réponse cohérente et unifiée au moyen de mécanismes et de directives communs au sein de l'Organisation et à l'extérieur, en s'appuyant sur les recommandations et les politiques existantes, notamment le [Plan d'action du Secrétaire général de l'ONU pour la coopération numérique](#), les principes relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée, les [principes des Nations Unies relatifs à l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans le système des Nations Unies](#), ainsi que [l'ONU 2.0](#).

9. Faisant fond sur ces points d'entrée stratégiques généraux de l'ONU et sur des plateformes communes destinées à la collaboration internationale, la FAO a déjà défini cinq priorités stratégiques relatives à l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'exécution de son mandat. Ces priorités sont les suivantes: a) faire avancer la science, la technologie et l'innovation grâce à l'intelligence artificielle; b) accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires afin qu'ils soient plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables grâce à l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle; c) assurer une mise en œuvre inclusive et équitable de l'intelligence artificielle dans les systèmes agroalimentaires pour tous; d) améliorer la gouvernance, la collaboration et les partenariats au niveau mondial en vue d'une utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans les systèmes agroalimentaires; e) améliorer le modèle d'exécution et l'efficacité de la FAO en tirant parti des solutions fondées sur l'intelligence artificielle. Pour réaliser ces priorités, il est recommandé à l'Organisation de prendre les mesures suivantes: a) combler les lacunes en matière de données; b) intégrer les connaissances existantes de la FAO et en tirer parti; c) accroître l'utilisation de l'intelligence artificielle dans tous les domaines d'activité pertinents afin de renforcer l'impact de la FAO; d) optimiser l'allocation de ressources; e) fournir des services d'intelligence artificielle d'utilité publique.

10. La FAO reconnaît pleinement le potentiel que représente l'intelligence artificielle pour relever les défis de la sécurité alimentaire mondiale et promouvoir la durabilité et l'inclusivité. Elle a pour objectif d'optimiser les systèmes agroalimentaires au moyen de l'intelligence artificielle, tout en donnant la priorité à l'innovation, à la prise de décision fondée sur des données et à l'accès équitable à la technologie. L'Organisation œuvre en ce sens en adoptant cinq principes en faveur d'une intelligence artificielle responsable, alignés sur les cadres convenus au niveau international et préconisant une croissance inclusive, à savoir le respect des droits de l'homme et de la diversité, la transparence, la fermeté et la responsabilité dans l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle.

11. Dans le cadre d'une approche concertée, la FAO soutient les efforts déployés en faveur d'une utilisation responsable des technologies numériques, y compris de l'intelligence artificielle, en adhérant pleinement à [l'appel de Rome pour une éthique de l'intelligence artificielle](#), signé en février 2020, en participant aux initiatives visant à organiser des débats sur les politiques liées à l'intelligence artificielle et en travaillant à l'échelle des Nations unies à la réalisation du Programme 2030.

12. La FAO est prête à se rallier au changement et utilise déjà l'intelligence artificielle dans plusieurs de ses projets et initiatives numériques afin de mieux servir ses membres, les populations et les communautés du monde entier, grâce à une [«intelligence artificielle au service du bien»](#) et conformément au mandat de l'Organisation qui consiste à éradiquer la faim et la pauvreté. L'intelligence artificielle

éthique intègre de la manière la plus précise et la plus opportune toutes les informations pertinentes du système d'information de la FAO, au profit des pays et des partenaires stratégiques de l'Organisation dans le monde des applications mobiles. Elle permet déjà à la FAO de promouvoir une *amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie*, en s'appuyant sur un engagement profond en faveur de solutions axées sur l'innovation, grâce aux technologies numériques, aux mégadonnées et à l'intelligence artificielle.

13. Cependant, si l'intelligence artificielle offre un grand potentiel, elle comporte également des risques et des défis qu'il convient de prendre en considération. Les risques associés aux données concernent les aspects relatifs à l'acquisition, à l'accès, à la qualité et à la confiance. Une optimisation étroite des modèles d'intelligence artificielle et une adoption inéquitable de la technologie peuvent avoir des conséquences inattendues, en particulier dans les pays les moins développés, où la culture numérique et la maîtrise des données sont peu développées et où les infrastructures sont médiocres, exacerbant ainsi la fracture numérique au lieu de la réduire. Le déploiement à grande échelle comporte donc son propre lot de défis et de risques.

14. Conformément à [l'appel lancé par le Secrétaire général](#) au Conseil de sécurité de l'ONU afin de «garantir la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la surveillance» de l'utilisation de l'intelligence artificielle, la FAO souligne combien il est important d'utiliser l'intelligence artificielle d'une manière responsable et éthique.

15. Pour faire face à tous ces nouveaux défis, il convient de mettre en place une collaboration vaste et solide entre les pouvoirs publics, les chercheurs, les fournisseurs de technologies et les communautés locales. Il est essentiel que la FAO, en collaboration avec le système des Nations Unies, joue un véritable rôle de catalyseur et utilise les plateformes, les mécanismes et les porte-parole communs afin de travailler ensemble dans le cadre d'une approche multipartite, en s'adaptant et en répondant mieux aux nouveaux besoins qui se font jour au sein d'un écosystème numérique mondial, tout en se maintenant à la pointe des dernières évolutions et tendances qui nous affectent au plus profond de nous-mêmes, et en évitant l'apparition de nouveaux défis et risques importuns d'ordre économique, social et éthique.

16. Le travail effectué par la FAO dans le cadre de partenariats, en vue de tirer parti des technologies numériques et du potentiel transversal qu'offre l'intelligence artificielle, ainsi que de mettre en place des politiques et des réglementations, a vocation à être renforcé à l'avenir en collaboration avec les Membres et pour ceux-ci, tout en faisant en sorte que leurs activités soient orientées dans le sens de l'équité, de l'inclusion, de la sûreté et de la sécurité pour tous les bénéficiaires concernés, aujourd'hui et pour les générations à venir.